

Extincteur poudre ABC 9 kg à pression permanente

Marque EUROFEU • référence A022245 • extincteur portatif à poudre ABC



CARACTÉRISTIQUES

Référence fabricant	EUROFEU Exper A022245
Capacité	9 kg de poudre
Efficacité	55A-233B-C
Agent extincteur	Poudre polyvalente ABC
Pression	Permanente, azote à 15 bars
Manomètre	Intégré, contrôle de charge à vue
Normes et marquages	NF EN 3-7+A1, marque NF (référentiel NF 074), CE 0029 selon la directive 2014/68/UE
Température d'utilisation	De -30 °C à +60 °C
Conception	Soupape de sécurité, tube plongeur avec filtre, revêtement intérieur plastifié
Garantie fabricant	2 ans
Durée de décharge	27 à 29 secondes selon la poudre
Dimensions	Hauteur 557 mm, diamètre 182 mm, largeur hors tout 290 mm
Poids en charge	13,7 kg
Support	Support mural et embase noire de série

MISE EN ŒUVRE

- Placer l'appareil bien en vue, près d'une issue ou du risque à couvrir, et signaler son emplacement par un panneau extincteur.
- Fixer le support au mur de façon que la poignée de l'appareil se trouve à 1,20 m du sol au plus, sans rien devant qui gêne sa prise.
- Vérifier à la pose que l'aiguille du manomètre se trouve dans la zone de bon fonctionnement.
- En utilisation, se placer à 2 ou 3 mètres du feu, dos à la sortie, et diriger le jet vers la base des flammes.

VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES

Tout extincteur d'un lieu de travail est maintenu en bon état et vérifié au moins une fois par an par une personne compétente (article R.4227-29 du Code du travail, article MS 38 dans un établissement recevant du public). Entre deux visites, l'exploitant s'assure d'un coup d'œil que l'aiguille du manomètre reste dans la zone verte et que l'appareil n'a subi ni choc ni corrosion.

POUDRE ET EAU PULVÉRISÉE

L'extincteur à eau pulvérisée reste l'appareil de base des locaux de travail et des établissements recevant du public. La poudre ABC le complète là où le risque le justifie, feux de liquides inflammables, garages, ateliers, zones extérieures ou véhicules. La poudre réduit la visibilité et laisse un dépôt à nettoyer après usage.

Établi par CIRCOFEU d'après la fiche technique et les fiches informatives EUROFEU de la gamme Exper, en vigueur au 17 septembre 2026 et susceptibles d'évoluer. Document d'information, non contractuel.